



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant

Question écrite n° 38825

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'ampleur de l'expatriation fiscale de nombre de contribuables français entraînant ainsi une perte pour les finances publiques. Il aimerait en connaître l'impact sur les recettes de l'État concernant les droits de succession et savoir quelles mesures sont envisagées pour lutter contre ce phénomène.

Texte de la réponse

L'administration fiscale n'est pas en mesure de dénombrer les contribuables qui partent pour l'étranger pour des raisons liées à la seule fiscalité, les éléments disponibles concernant l'ensemble des départs, quels qu'en soient leurs motifs, les dénombrements qui sont opérés ne permettent pas de savoir dans quelle mesure les départs sont fondés sur des considérations fiscales. Par ailleurs, le système d'information de la direction générale des finances publiques ne permet pas de connaître les pertes budgétaires consécutives à ces départs. Dans ce contexte, le nombre de départs pour l'étranger de redevables de l'impôt sur le revenu est estimé à 25 791 en 2009, 21 646 en 2010 et 35 077 en 2011. Compte tenu des modalités de recensement - qui dépendent des déclarations déposées par les contribuables au cours de l'année qui suit leur départ - et des travaux de gestion qui en résultent, les départs intervenus au cours de l'année 2012 ne seront connus qu'au cours du premier semestre 2014. Conformément à l'article 29 de la troisième loi de finances rectificative pour 2012, le Gouvernement transmettra prochainement au Parlement un rapport lui permettant de suivre les évolutions des départs et retours des contribuables français ainsi que l'évolution du nombre de résidents fiscaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38825

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10275

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 162